



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°20

**Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la
participation citoyenne, gage d'un Etat de droit**

**LIBERTÉ DE
REUNION
PACIFIQUE**

**LIBERTÉ
D'ASSOCIATION**

**LIBERTÉ
D'EXPRESSION**



**Les défenseurs des droits humains burundais
sous pression, jusque dans l'exil**

A O Û T , 2 0 2 6



Bulletin trimestriel Umwidegemvyo n°20

**Ouvrir l'espace civique pour promouvoir la
participation citoyenne, gage d'un Etat de droit**



+256 774553518



www.burundihrdcoalition.org



hrdburundi@gmail.com

Table des matières

Sigles et abréviations	1
Avant-propos.....	2
I. Faustin Ndikumana victime d'un montage visant à lui imputer la détention illégale d'armes.....	3
II. Le FOCODE fait objet d'une nouvelle campagne de dénigrement	4
III. L'ambassadeur du Burundi en Belgique confirme une surveillance transnationale des réfugiés.....	4
IV. Les défenseurs des droits humains dans les camps de réfugiés : une catégorie particulièrement exposée en cas de retour forcé au burundi.....	5
V. Dix ans après la disparition, du journaliste Jean Bigirimana, la vérité sur son sort est toujours attendue	6
VI. Conclusion et Recommandations.....	7
1. Conclusion.....	7
2. Recommandations	7

Sigles et abréviations

CBDDH : Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme

DDH : Défenseurs des Droits de l'Homme

FOCODE : Forum pour la Conscience et le Développement

PARCEM : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités

SNR : Service National de Renseignement

Avant-propos

Au cours de la période de mai à juillet 2026, couverte par ce numéro, la situation des défenseurs des droits de l'homme (DDH) se détériore et l'espace civique demeure restreint au Burundi. Aucune garanti n'est disponible pour la protection des DDH, des journalistes et des membres actifs des organisations de la société civile.

Ce bulletin revient sur plusieurs faits récurrents tels que les actes d'intimidation, de déni de justice et d'humiliation à l'encontre des acteurs engagés dans la documentation et la défense des libertés fondamentales et la promotion de la bonne gouvernance.

L'inquiétude liée à la surveillance des réfugiés burundais refait surface suite aux risques de violence transnationale et aux représailles auxquelles pourraient être exposés les défenseurs des droits de l'homme et les lanceurs d'alerte en cas de retour forcé au Burundi.

I. Faustin Ndikumana victime d'un montage visant à lui imputer la détention illégale d'armes



Figure 1: Faustin Ndikumana, directeur national de l'ONG PARCEM

Le 17 mai 2026, un fusil de type Kalachnikov, une grenade ainsi que des effets militaires ont été retrouvés dans un snack-bar appartenant à M. Faustin Ndikumana, directeur national de l'ONG PARCEM situé au quartier Kinyami, à Ngozi. Après l'alerte par le personnel, six employés ont été interpellés et détenus et le bar fermé pendant plusieurs jours sans que les responsabilités soient établies. Selon son témoignage au cours d'une conférence de presse animée le 5 juin 2026, ces objets auraient été introduits clandestinement dans l'établissement pendant une coupure d'électricité, dans le but de provoquer par la suite une fouille perquisition et de l'accuser de détention illégale d'armes. Il a dénoncé ce qu'il qualifie de montage visant à lui attribuer une détention illégale d'armes à feu avec le seul objectif de l'anéantir et de l'empêcher à publier ses critiques à la gouvernance qui prévaut au Burundi

Il estime que son personnel est injustement poursuivi puisqu'il a, selon lui, agi conformément au devoir citoyen en signalant la présence de l'arme aux autorités. Faustin Ndikumana affirme enfin qu'il ne renoncera pas à son engagement pour la bonne gouvernance et l'État de droit, malgré ce qu'il considère comme des tentatives d'intimidation. Cette affaire est une forme de harcèlement administratif et judiciaire utilisé contre les DDH pour les intimider et entraver le travail.

II. Le FOCODE fait objet d'une nouvelle campagne de dénigrement



Figure 2: Défilé militaire le 1er juillet 2026 lors de la célébration de la fête de l'indépendance du Burundi

A la suite du défilé militaire organisé le 1er juillet 2026 pour commémorer l'indépendance du Burundi, le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE) a organisé une conférence sur le réseau social X au cours duquel il a été soulevé la question de la présence d'éléments étrangers parmi les militaires participant au défilé en uniforme burundais. En réaction à cette communication, le site proche du parti au pouvoir

USAD Burundi a accusé le FOCODE de manipulation de l'information et de contribuer à la déstabilisation du pays. Dans cette publication, le site est allé plus loin en affirmant que l'organisation « n'a plus de place au Burundi ». La CBDDH s'inquiète de la multiplication de discours de stigmatisation des organisations de la société civile et de délégitimation de leur travail en raison de leur prise de position sur des questions d'intérêt public. Elle rappelle que la liberté d'expression, le droit de participer au débat public et la formulation des critiques ou des préoccupations sur la gestion des affaires publiques constituent des éléments essentiels d'un espace civique ouvert et pluraliste.

III. L'ambassadeur du Burundi en Belgique confirme une surveillance transnationale des réfugiés



Figure 3: Thérance Ntahiraja l'ambassadeur du Burundi en Belgique

La surveillance et la localisation des réfugiés burundais par les services de renseignement du pays qu'ils ont fui, le Burundi, n'est plus à douter et prend de l'ampleur. Lors d'une interview accordée à la chaîne YouTube Main Switch 257, l'ambassadeur du Burundi en Belgique, Thérance Ntahiraja, a révélé sans détours que ses services de renseignement ont localisé les adresses et font le

suivi des déplacements de certains réfugiés burundais en Belgique et dans d'autres pays comme l'Ouganda. Il a aussi évoqué le cas de 34 Burundais faisant l'objet de mandats d'arrêt internationaux émis par les autorités burundaises en soulignant que leur éventuelle remise aux autorités burundaises constitue un sujet de désaccord entre Gitega et Bruxelles. Ce groupe comprend notamment des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des responsables politiques et d'anciens militaires. Cette surveillance des réfugiés sur la ligne de front était familière dans les pays de l'EAC mais n'avait jamais été déclarée de manière aussi publique par une personnalité officielle en Europe.

Cette confirmation de surveillance a été perçue par plusieurs réfugiés et membres de la diaspora comme une menace évidente. Elle a ravivé les craintes de violences transnationales visant des opposant et défenseurs des droits humains pourtant bénéficiant d'une protection internationale. Elle remet ainsi en cause le respect des obligations diplomatiques et des droits des réfugiés.

IV. Les défenseurs des droits humains dans les camps de réfugiés : une catégorie particulièrement exposée en cas de retour forcé au Burundi



Figure 4: Fortuné Gaétan Zongo Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi au cours de la présentation du rapport devant le conseil des droits de l'homme

Les défenseurs ayant poursuivi leurs activités en exil. Leur vulnérabilité est également liée à leur engagement dans la documentation des violations des droits de l'homme, l'accompagnement des réfugiés et la défense de leurs droits. Certains d'entre eux ont, par le passé, déjà fait l'objet de menaces ou de campagnes de stigmatisation en raison de leurs activités. Dans son rapport

Dans un contexte marqué par la persistance des restrictions de l'espace civique au Burundi et par la stigmatisation des voix critiques, les défenseurs des droits de l'homme vivant dans les camps de réfugiés constituent une catégorie particulièrement vulnérable en cas de retour forcé dans leur pays. Des journalistes, blogueurs, défenseurs des droits de l'homme et acteurs de la société civile continuent, au Burundi, de faire face à diverses formes de pression, notamment des intimidations, des arrestations et des poursuites judiciaires. Cette situation est susceptible d'accroître les risques encourus par les dé-

présenté le 29 juin 2026 à Genève au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaétan Zongo, a attiré l'attention sur les risques auxquels peuvent être exposés les défenseurs des droits humains burundais vivant dans les camps de réfugiés. Il a notamment insisté sur l'importance d'accorder une attention particulière à leur protection. Pour la CBDDH, le retour des réfugiés burundais ne peut être considéré comme durable si les personnes qui ont documenté les violations des droits de l'homme ou défendu les droits des réfugiés sont exposés à des risques de persécution à leur retour. La protection des défenseurs des droits de l'homme doit ainsi faire partie intégrante de toute politique de retour volontaire, sûr, digne et durable.

V. Dix ans après la disparition, du journaliste Jean Bigirimana, la vérité sur son sort est toujours attendue



Figure 5: Photo de Jean Bigirimana ancien journaliste du groupe de presse Iwacu

tercepté par des personnes identifiées comme des agents du Service National de Renseignement (SNR). Quelques jours plus tard, deux corps ont été retrouvés dans la rivière Mubarazi aux environs du lieu de sa disparition. Leur découverte n'a toutefois pas permis d'établir la vérité sur ce qu'il était advenu. Pour la CBDDH, l'absence de vérité et de justice dix ans après cette disparition illustre l'absence de volonté politique de lutter contre l'impunité et de protéger les journalistes au Burundi.

Le 22 juillet 2026 a marqué le dixième anniversaire de la disparition du journaliste Jean Bigirimana, du groupe de presse Iwacu. Dix ans après sa disparition, les circonstances exactes de sa disparition n'ont toujours pas été officiellement établies et sa famille demeure en attente de la vérité et de la justice. Jean Bigirimana a disparu alors qu'il se rendait à un rendez-vous professionnel dans la province de Muramvya. Selon des informations rapportées à l'époque, il aurait été in-

VI. Conclusion et Recommandations

1. Conclusion

Les faits présentés dans ce bulletin mettent en évidence l'absence de protection des droits des défenseurs des droits de l'homme et de l'espace civique au Burundi. Les actes d'intimidation visant des acteurs de la société civile, les campagnes de dénigrement contre les personnalités et organisations critiques, la surveillance des réfugiés et les risques auxquels pourraient être confrontés les défenseurs des droits de l'homme en cas de retour forcé témoignent de la nécessité de mettre en place les mécanismes de protection des acteurs de la société civile. Face à ces préoccupations, la CBDDH réaffirme que la protection des droits humains ne peut être dissociée du respect des droits de ceux qui les défendent et accompagnent les victimes de violations. Raison pour laquelle, ceux qui défendent les autres et leurs organisations, de même que les journalistes doivent avoir des garanties de protection pour pouvoir exercer leurs activités sans être exposés aux risques.

2. Recommandations

Au Gouvernement et aux institutions publiques

- Garantir la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des acteurs de la société civile contre toute forme d'intimidation ou de représailles suite à leur travail.
- Respecter et garantir les libertés d'expression, d'association et de la presse.
- Mener des enquêtes indépendantes et crédibles sur les cas de violations des droits de ceux qui défendent les droits de l'homme et éradiquer l'impunité.
- Veiller à ce que les réfugiés burundais, notamment les défenseurs des droits de l'homme, ne soient pas exposés à des représailles ou à un retour forcé présentant des risques.

Aux organisations de la société civile et aux médias

- Renforcer le travail de documentation, d'alerte et les mécanismes internes de secours entre les défenseurs et des journalistes.
- Renforcer la coopération et la solidarité entre les organisations de défense des droits humains, au Burundi comme en exil.

A la communauté internationale de :

- Maintenir le suivi de la situation défenseurs des droits de l'homme et de l'espace civique au Burundi.
- Renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme a risque en exil et au Burundi et soutenir les organisations de la société civile engagées dans la défense des droits humains.
- Encourager les autorités burundaises à privilégier le dialogue et à coopérer avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains.

« Priver les gens de leurs droits fondamentaux, c'est contester leur humanité même. » ***Nelson Mandela***

« Si vous êtes neutre dans des situations d'injustice, vous avez choisi le camp de l'opresseur. » ***Desmond Tutu***

« En des temps de tromperie universelle, dire la vérité est un acte révolutionnaire. » ***George Orwell***